

**Direction de l'Immobilier, des  
Assurances et des Affaires Générales  
Pôle des Assemblées**  
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du  
**Bureau Communautaire**  
du 21 janvier 2025 à 09h00

**Présents :**

Patrick ANTOINE ; Jean-Paul BOSLAND ; Yves CHEMINAL ; Christian DUPESSEY ; Véronique FENEUL ;  
Laurent GILET ; Nadine JACQUIER ; Dominique LACHENAL ; Louiza LOUNIS ; Denis MAIRE ; Marie-  
Jeanne MILLERET ; Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI ; Jean-Luc SOULAT

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul BOSLAND

**ORDRE DU JOUR**

|                                                                                                                               |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....                                                                                 | 2 |
| II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE<br>PRECEDENTE.....                                      | 2 |
| III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL<br>COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....                           | 2 |
| A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE<br>L'ÉCONOMIE.....                                      | 3 |
| 1 - PLAN DE TRANSFORMATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU MONT-BLANC - AVENANT N°1<br>AU CONTRAT DE SUBVENTIONS N°CONV0000028..... | 3 |
| IV. INFORMATIONS DIVERSES.....                                                                                                | 4 |

# **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Jean-Paul BOSLAND qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

## **II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance délibérative du 14 janvier est approuvé à l'unanimité.

## **III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

**A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE**

**1 - PLAN DE TRANSFORMATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU MONT-BLANC - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE SUBVENTIONS N°CONV0000028**

**Rapporteur : Denis MAIRE / technicien(ne) : Aurélie SOBRAYEN**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1231-2 relatif aux missions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;

Vu la Convention du 17 mai 2023 entre la Direction Générale des Entreprises et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et ses avenants n°1 signé le 18 décembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-5 de son annexe ;

Vu la compétence d'Annemasse-Agglo en matière de Création, Aménagement, Gestion et Entretien des zone d'activités économiques (ZAE), en particulier sur la ZAE du Mont-Blanc (ou ZAE Annemasse – Ville-la-Grand) ;

Vu les travaux d'études et de réflexions menés depuis 2020 par Annemasse Agglo et les communes d'Annemasse et de Ville-la-Grand sur le périmètre de la zone d'activités économiques du Mont-Blanc, en particulier dans le cadre du Périmètre d'Attente pour un Projet d'Aménagement Global (PAPAG) et de l'appel à idées Mix Cité 3 ;

Vu la candidature d'Annemasse-Agglo le 30 octobre 2023 à l'appel à projet national, piloté par l'ANCT et relatif au Plan de Transformation des Zones Commerciales (PTZC), au titre de la zone d'activités économiques du Mont-Blanc et plus particulièrement au sujet des secteurs PAPAG et sud-ouest de la ZAE ;

Vu la réponse positive de l'État et de l'ANCT à cette candidature en date du 28 mars 2024 ;

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 25 juin 2024 approuvant le contrat de subvention signé avec l'ANCT dans le cadre du Plan de transformation de la zone d'activités du Mont-Blanc ;

Annemasse - Les Voirons Agglomération a candidaté en 2023 à l'appel à projet de l'Etat et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) relatif au Plan de Transformation des Zones Commerciales, pour la transformation de la zone d'activités économiques (ZAE) du Mont-Blanc située sur les communes d'Annemasse et Ville-la-Grand.

Cette candidature de l'agglomération s'est inscrite dans la continuité des réflexions et études d'ores et déjà menées au sein de la ZAE du Mont-Blanc, à travers l'établissement d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) d'une part, et d'autre part avec l'appel à idées Mix Cité 3 pour lequel la zone d'activités du Mont-Blanc avait constitué un périmètre d'expérimentation.

Dans ce contexte, l'agglomération d'Annemasse a, le 28 mars 2024, reçu une réponse favorable à sa candidature et l'accord d'une subvention de 150000 € au titre de l'ingénierie et de la conduite de projet.

Un contrat de subventions a donc été signé entre l'ANCT et Annemasse - Les Voirons Agglomération en juin 2024 après délibération du Bureau communautaire.

L'application de ce contrat est conditionnée à la mise en place d'actions de la part de l'Agglomération.

Tout d'abord, au titre de la conduite de projet et des actions de concertation, l'Agglomération a procédé en novembre 2024 au recrutement d'un nouvel emploi pour compléter l'équipe dédiée au projet et suivre le ou les prestataires retenus.

Ensuite, au titre de l'ingénierie préalable, l'Agglomération doit engager un marché de prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la poursuite des études. La présentation, par l'agglomération, d'un ou plusieurs bons de commande signés avant le 01/01/2025 constitue une des conditions d'octroi de la subvention.

Toutefois, compte tenu du recrutement récent de l'agente dédiée au projet de transformation de la zone d'activités du Mont-Blanc et de la clôture du budget de l'année 2025, l'Agglomération a demandé un délai supplémentaire à l'ANCT pour la passation d'un nouveau marché public en début d'année 2025, demande que l'ANCT a acceptée.

Ainsi, les modalités de versement de la subvention doivent évoluer. Un avenant au contrat de subventions a été réalisé et modifie les échéances pour la sollicitation de la subvention relative aux études préalables comme suit :

- si le porteur de projet sollicite la subvention en plusieurs fois, une première demande peut être faite sur présentation d'un ou plusieurs bons de commande signés avant le 01/06/2025 ;
- le solde de cette subvention devra être demandé sur présentation d'un ou plusieurs bons de commande signés avant le 30/06/2025 pour la réalisation des études préalables.

Les autres dispositions du contrat de subventions n°CONV0000028 restent inchangées.

**Denis MAIRE** indique que la présente délibération a pour objet l'approbation d'un avenant au contrat de subventions avec l'Etat et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du Plan de transformation de la ZAE du Mont-Blanc. Il précise que cet avenant vise à modifier les modalités de versement de la subvention, notamment au sujet des études préalables.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°01 au contrat de subventions n°CONV0000028 signé entre Annemasse-Les Voirons Agglomération et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du Plan de transformation de la zone d'activités du Mont-Blanc ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ;

DE DIRE que les crédits afférents seront prévus au Budget Principal 2025, article 617.

#### IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15.

Le secrétaire de séance

Jean-Paul BOSLAND



Le président

Christian DUPESSEY

